

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 21 septembre 2015

Délibération n° 2015 - 21/09/2015 - 3

Offre de formation - Rentrée universitaire 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 10 septembre 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 22 voix pour (unanimité)

l'offre de formation – Rentrée universitaire 2015 à l'exception des dispositions particulières pour le statut AJAC dans les filières du Département d'Anglais (LLCE) et celles concernant les sportifs de haut niveau inscrits au PePs (délibérations n°4 et 5).

Dijon, le 22 septembre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Relevé synthétique des avis

Compte-rendu de la Commission de la Pédagogie

Offre de formation rentrée 2015

Demandes de modifications des modalités du contrôle des connaissances

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

OFFRE DE FORMATION - RENTREE UNIVERSITAIRE 2015

CP 2 septembre 2015 et CFVU 10 septembre 2015

Porteur du projet	Objet de la demande	Observations CP	AVIS CFVU
UFR Lettres et Philosophie	UFR Lettres et Philosophie présentation de la fiche filière du Master 2 Philosophie et Monde Professionnel	Des observations ont été formulées en séance Une fiche mise à jour a été transmise en amont de la CFVU	Avis favorable à l'unanimité
UFR Sciences Humaines	Vote de dispositions modifiées pour le statut AJAC en licence de Psychologie : il faut avoir validé 2 UE fondamentales + 1 autre UE dans le semestre Cf Compte rendu du conseil UFR du 25 juin 2015	Ces dispositions ont été évoquées en CP (cf compte rendu de la CP)	Avis favorable à l'unanimité
UFR Langues et Communication	Vote de dispositions particulières pour le statut AJAC dans les filières du Département d'Anglais: en L1 comme en L2, avoir validé les UE dites fondamentales : UE1, UE2 et UE3. Cf Compte rendu du conseil UFR du 7 septembre 2015	Ces dispositions ont été évoquées en CP. Le VP étudiant du conseil académique a formulé une proposition alternative (cf compte rendu de la CP)	13 votes POUR 13 votes CONTRE
UFR STAPS	Pour les étudiants sportifs de haut-niveau, devoir repasser les matières inférieures à 10 est une contrainte forte. L'UFR STAPS a voté dans le cadre de son conseil des dispositions permettant aux étudiants sportifs de haut-niveau de conserver des notes sous certaines conditions. Compte tenu de l'enjeu fort sur cette question, le VP CFVU a indiqué que cela ne pouvait s'appliquer directement aux autres UFR sans que celles-ci aient pu étudier le sujet en interne. On ne raisonne donc ici que pour l'UFR STAPS.	Ces dispositions ont été évoquées en CP (cf compte rendu de la CP)	Avis favorable à l'unanimité

Demandes de modifications des modalités du contrôle des connaissances

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du 2 septembre 2015
CFVU du 10 septembre 2015

Rentrée 2015

Domaine	Intitulé du diplôme	UE et SEMESTRE CONCERNE		Type de modifications	Observations
Sciences humaines et sociales	L1 L2 L3 GEOGRAPHIE- AMENAGEMENT	S4	UE AMENAGEMENT- ENVIRONNEMENT ou HISTOIRE ou AUTRE	Demande d'ouverture des UE Fondamentales de licence HISTOIRE aux étudiants de Licence 1, 2 et 3 Géographie-Aménagement (6 semestres) se destinant aux métiers de l'enseignement.	Mieux préparer aux concours les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Ces enseignements étant inclus dans les maquettes des 3 années de Licence Histoire n'engendreront pas de surcoût.
	L1 Histoire de l'art et archéologie	S1	UE4 Outils et spécialités	Oral remplacé par Ecrit en session 2	Mode d'examen plus approprié étant donné le nombre d'étudiants concernés et uniformisation avec le semestre 2

	L2 Histoire de l'art et archéologie	S4	UE OUVERTURE	Introduction Histoire de l'Art Session 2 : Ecrit 2 h remplacé par oral	Difficulté de trouver une plage horaire Faible nombre d'étudiants (3 ou 5)
	L1-L2 Psychologie			Statut AJAC : le conseil d'UFR a voté le 25 juin 2015 le principe suivant : pour pouvoir demander le statut AJAC, il faut avoir validé 2 UE fondamentales + 1 autre UE dans le semestre	
	M2 Musicologie - Musicologie de la création et performance Finalité Recherche	S3	UE3	UE 3 – Approches cognitives de la musique - Ergonomie des techniques d'apprentissage	Modification de l'intitulé (qui était erroné dans la FF initiale)
	M2 Musicologie - Musicologie de la création et performance Finalité Recherche	S4	UE3	UE 3 - Approches cognitives de la musique - Apprentissage implicite et rééducation cognitive	Modification de l'intitulé (qui était erroné dans la FF initiale)
Arts-Lettres-Langues	Modification des fiches filières de la licence LLCER du département d'Anglais			Ajouter la mention suivante sur les fiches filières de L1, L2 et L3 : « Le statut AJAC n'est accessible que si les UE1, UE2 et UE3 ont été validées » <i>Approuvé pr le Conseil d'UFR du 7 septembre 2015.</i>	
Droit-Economie-Gestion	M1 Sciences du Management Finance	S1	UE2	Stratégie et langue des Affaires : Stratégie plus de CC il reste un CT écrit de 2 heures (coeff 3)	Changement des totaux du S1
	M1 Sciences du Management Marketing			Gestion stratégique et juridique : « Stratégie » plus de CC il reste un CT écrit de 2 heures (coeff 3)	Changement des totaux du S1
	Master 2 contrôle gestion	S3	UE4 et UE5	Pilotage en contexte bancaire : examen CT à la place de CC Communication orale : examen CT à la place de CC	Cela fait un net en + de 6h CM + 6 hTD que l'on peut justifier par : "Une légère

		S4	UE6	<p>UE6 : Management de la chaîne d'approvisionnement supprimer jeux d'entreprise, + 3 h CM et + examen CT- coef 1 et CC coef 1</p> <p>Lean Management : + 3h CM</p> <p>Gestion de projet : + 5h CM et + examen CT coef 1 et CC coef 0,5</p> <p>UE7 Stratégie et contrôle dans organisations publiques : moins 3h CM</p> <p>UE8 Gouvernance et contrôle : moins 1h TD + examen CC coef CT 2 et CC coef 1</p> <p>Approche financière du contrôle : moins 4h CM</p> <p>UE9 Les professionnels du contrôle : + 2 h CM , pas d'examen et coef 0</p> <p>Business Game : + 7h TD et coef 2</p>	<p>augmentation du volume horaire, le diplôme étant entièrement autofinancé en alternance, afin de répondre à des besoins d'interventions de professionnelles sur plusieurs thèmes";</p>
	<p>Master Administration des entreprises cadre</p>	S3 et S4	UE1 UE2 UE3 et UE4	<p>UE1 Comptabilité, changement d'intitulé des matières. Passage de Comptabilité de gestion à Contrôle de gestion</p> <p>UE2 Aide à la décision, changement d'intitulé de matières passant de contrôle de gestion à contrôle de gestion II</p> <p>UE 3 Management stratégique et marketing, passage de stratégie et théorie des organisations à stratégie</p> <p>UE 3 du S4, passage de 2 matières à 3 matières + changement d'intitulé de matières: management I (Séminaire d'intégration) à la place de développement de carrière, et ajout de management II (Comportement organisationnel avec un coefficient de 2)</p> <p>UE4 du S2, le projet tuteuré passe de 88 heures à 82 heures mais le coefficient est enlevé + ajout de 6 heures de tutorat de stage</p>	
<p>Lettres et Philosophie</p>	<p>Licence Lettres Parcours Lettres Modernes</p>	L1 L2 L3	UE1 à UE5	<p>modification les coefficients de la licence de Lettres, parcours "Lettres modernes". Toutes les UE1 (S1, S2, S3, S4, S5 et S6) passeraient à un coefficient 2 et toutes les autres UE à coefficient 1.</p>	<p>Rétablir la proportionnalité entre le volume horaire des cours et les coefficients</p>

	Licence Lettres Parcours Lettres Modernes	L3	UE4	UE 4 Découverte professionnelle Lettres appliquées : indiquer dans le descriptif « Pour tout stage une convention est établie entre l'étudiante, l'employeur et l'université de Bourgogne »	
	Licence Lettres Parcours Lettres Modernes CFOAD	L1/L2/L3	S1 à S6	Suppression de cette option de licence CFOAD (suppression du cours intitulé « Des technologies pour l'information et la communication » pour chacun des 6 semestres	
	L3 Philosophie	S5 et S6	UE4	S5, UE4 : Suppression de la matière intitulée Philosophie générale. Par conséquent, modification des Ects des deux autres matières de l'UE: Philosophie antique et Philosophie médiévale vaudront 3 Ects chacune S6, UE4 : Suppression de la matière intitulée Epistémologie des sciences de humaines. Par conséquent, modification des Ects des deux autres matières de l'UE: Epistémologie des sciences de la nature et Philosophie des sciences vaudront 3 Ects chacune	Réduction de 24h des heures de cours en L3 Philosophie
Sciences Technologie Santé	UFR SVTE	<p><u>Modifications internes des FF de l'UFR SVTE - conseil d'UFR du 28 mai 2015 :</u></p> <p>Modalités de prise en compte des notes obtenues dans une matière facultative (deuxième langue vivante, préprofessionnalisation) : possibilité laissée aux jurys d'octroyer des points « jury », selon une cotation harmonisée décidée par la commission de l'enseignement de l'UFR Vote Conseil UFR : 18 pour, 8 abstentions, 3 contre ADOPTION PAR L'UFR SVTE DU SYSTEME APPLIQUE A L'UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE</p> <p>Statut des AJAC : Confirmation de la délibération du 20.09.2013 du conseil d'UFR, avec prise en compte du remplacement de 20 ECTS par 18 par le CA de l'université de Bourgogne le 27 mai 2015 Vote Conseil UFR : 18 pour, 8 abstentions, 1 contre, 1 refus de prendre part au vote</p>			

	Master 1 SVS (Sciences Vie, Santé)	S1 et S2	UE2	S1 UE2 : Outils d'analyse en sciences du vivant modification du type d'épreuve en session 2 : CT écrit ou oral	Permet d'organiser une épreuve orale en session 2 si effectif faible
			UE21	S2 UE21 : culture scientifique : modification du coefficient et des ECTS : - Communication scientifique en anglais 4 ECTS (coeff CT 2 et coeff CC 2) - enjeux sciences du vivant et santé 2 ECTS (coeff CC2)	Travail personnel fourni par l'étudiant beaucoup plus important en anglais qu'en enjeux sciences du vivant
	L2 STAPS (4 filières)	S4	UE45	L'UE 45, commune aux 4 filières STAPS (EM, ES, APAS et MS) est affectée du coefficient pour le CT = 1 (au lieu de 2) et pour le CC = 5 (au lieu de 4).	
	Mention STAPS Parcours « Entraînement, Préparation Physique, Mentale et Management du Sport » Dijon	S3	UE 32 Aspects commerciaux et financiers d'une organisation sportive	UE 32 : l'évaluation de la matière "Marketing des services sportifs et comportement des consommateurs" sera "1 écrit de 3 h ou 1 dossier" ; pas de changement du volume horaire et pas de changement des ECTS et coef.	
Sciences de Santé	PC2	S3	UE1	Anglais : Le contrôle terminal passe d'un QCM à un oral de 10 minutes	

			UE5	Appareil cardio vasculaire : le CT passe d'un cahier rédactionnel à un QCM d'1 heure 30	
		S4	UE12	Bases moléculaires et cellulaires des pathologies : les TP sont rendus obligatoires	
	PC3	S5	UE1	Anglais : Le contrôle terminal passe d'un QCM à un oral de 10 minutes	
			UE2	Le volume horaire de l'UE2 Biostatistiques passe de 32h CM à 29h CM	
			UE3	Génétique médicale : le CT passe du cahier rédactionnel à un QCM d'1h00	
			UE4	Appareil respiratoire : le CP passe d'un cahier réponse à un QCM d'1h30	
		S6	UE 13	Tissu sanguin : le CT passe du cahier rédactionnel à un QCM d'1h30	

	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM3	Présentation de la fiche filière (cf PJ)			
	Master BIOPS « Biologie et produits de santé » (commun Dijon-Besançon)	Création de 3 nouvelles UE : <ul style="list-style-type: none"> - « Inflammation et maladies inflammatoires » (UE mastérisante tenant lieu d'UE libre entre Médecine et Pharmacie) - UE « Lecture ECG » (UE proposée en MM1 sur 2 semestres) - UE Master BIOPS « Génétique Humaine » 			
	Pharmacie Parcours Industrie	4^{ème} année		Une épreuve écrite sera rétablie pour la thérapie génétique	
		5^{ème} année		Réduction de 7h pour l'UE « Projet expérimental », mais le nombre d'ECTS et les coefficients restent stables.	
	DFASP1 (Diplôme de formation en sciences pharmaceutiques)	4^{ème} année	S2	Le parcours Internat : Pharmacie hospitalière – Biologie médicale – Recherche de DFASP1 est validé par obtention de la moyenne égale à 10 sur 20 à l'ensemble des disciplines spécifiques.. Et par compensation de l'UE d'un autre parcours avec les disciplines spécifiques du parcours Internat et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20. (compensation non autorisée si la note obtenue lors des évaluations de l'UE d'un autre parcours est inférieure à 8 sur 20)	

	DFASP2 (Diplôme de formation en sciences pharmaceutiques)	5 ^{ème} année	S1	Le parcours Internat : Pharmacie hospitalière – Biologie médicale – Recherche de 5 ^{ème} année est validé par obtention de la moyenne égale à 10 sur 20 à l'ensemble des UE spécifiques du parcours Internat ; Par obtention de la moyenne égale à 10 sur 20 à l'UE « Formation Hospitalière 1 » ; Et par compensation de l'UE librement choisie avec les UE spécifiques du parcours Internat et l'UE « Formation Hospitalière » et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20. (compensation non autorisée si la note obtenue lors des évaluations de l'UE d'un autre parcours est inférieure à 8 sur 20)	
	DFGPH2	S3	UE Sciences du Médicament 1	L'élément « Sciences Pharmacologiques1 » sera groupé avec l'élément « voie d'accès aux substances médicamenteuses : chimie organique »	Volume horaire, coefficients et ECTS ne changent pas
		S4	UE Sciences du Médicament 2	L'élément « Sciences Pharmacologiques1 » sera groupé avec l'élément « Cycle de vie »	Volume horaire, coefficients et ECTS ne changent pas
	DFGPH3	S6	UE enseignements intégrés	L'épreuve « Anti-thrombotiques » pourra faire l'objet d'une 2 ^{ème} session	
			Système de santé et santé publique (quelques modifications de programme)	Volume horaire, coefficients et ECTS ne changent pas	
ESPE Diplômes multi-domaines	MEEF et L3 EFEC : Se rapporter aux documents de synthèse de l'ESPE (cf PJ)				

Commission de la pédagogie du 2 septembre 2015 : cf compte rendu pour les remarques sur le tableau

**CFVU du 10 septembre 2015 : toutes les demandes de modifications de FF sont validées à l'unanimité
Il y a eu un vote à part pour le statut AJAC en Licence LLCER : 13 POUR – 13 CONTRE**